

Interventions lors d'un déversement de formol au bloc opératoire			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Approuvé	2019-09-03
	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Centres hospitaliers : Hôpital Anna-Laberge, Hôpital du Suroît et Hôpital Barrie Memorial Secteurs : Bloc opératoire, endoscopie et cliniques externes		
Outils cliniques associés	Aucun		

1. Énoncé

Cette procédure se veut un outil d'encadrement lors d'un déversement de produit chimique de type formol. Elle a pour objectif d'assurer un environnement sécuritaire ainsi que d'assurer la sécurité des membres du personnel et des usagers lorsque survient un déversement accidentel.

Cette procédure nécessite l'utilisation d'une trousse de déversement avec un contenu standardisé, incluant tous les éléments nécessaires pour intervenir lors d'un déversement de formol (**Annexe A**).

Une formation préalable est requise et doit être offerte aux membres du personnel visés.

2. Champ d'application/Contexte légal

La procédure s'applique dans le cadre législatif du Règlement de la santé, sécurité au travail, S-2.1, r.13. Il y est mentionné que l'employeur doit mettre en œuvre les méthodes de travail et les outils nécessaires aux employés du réseau de la santé afin de s'assurer de leur santé et sécurité au travail, tout en respectant les normes applicables de la pratique dans le réseau de la santé et des services sociaux telles que la norme nationale du Canada *Laboratoire d'analyses de biologie médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence* (CAN/CSA -Z15189-03, Exigence Norme 5.2.4 et 5.2.10).

3. Intervenants concernés

- Infirmières;
- Infirmières auxiliaires;
- Préposés aux bénéficiaires;
- Préposés hygiène et salubrité;
- Responsable des mesures d'urgence.

4. Directives

- Évacuer les employés et la clientèle le cas échéant de la zone de déversement, dès que possible et de façon sécuritaire.
- Évaluer la quantité déversée et juger s'il est nécessaire de contacter les mesures d'urgences au 5555.
- Revêtir l'équipement de protection individuel (**ÉPI**) : masque, lunettes de protection ou visière, blouse à manches longues et les gants de nitrile.

- d) Encercler la matière renversée en répandant le neutralisant en poudre de l'extérieur vers l'intérieur, de façon à recouvrir toute la zone de déversement. Faire très attention afin d'éviter les éclaboussures (la poudre neutralisante ne doit pas entrer en contact avec la peau et les yeux).
- e) Suivre les recommandations du fabricant se trouvant en **Annexe B**. Lorsqu'un changement de couleur s'effectuera, le produit aura été complètement neutralisé.
- f) Ramasser la zone contaminée.
- g) Jeter le matériel utilisé lors du déversement dans un sac à déchets en plastique ainsi que vos équipements de protection individuelle.
- h) Procéder au lavage des mains.
- i) Disposer du sac à déchets dans l'utilité souillée.
- j) Procéder à l'hygiène des mains.
- k) Entrer en communication avec le service d'hygiène et de salubrité afin de demander le nettoyage de la salle, selon la gravité du déversement. Le nettoyage permet d'enlever les saletés, poussières et autres substances pouvant héberger des microorganismes.
- l) Réintégrer la salle d'opération une fois que le tout est ramassé et qu'il y aura eu un nombre de changement d'air suffisant. (lorsqu'il n'y aura plus d'odeur de formaldéhyde perceptible).
- m) Remplacer le matériel utilisé de la trousse de déversement, le plus tôt possible.
- n) Remplir les rapports d'enquête d'accident et, si cela concerne la clientèle, compléter le formulaire AH-223.

N.B. En cas de déversement de formol sur les vêtements, veuillez les retirer le plus rapidement possible et les faire tremper en y ajoutant du neutralisant. Attendre et ensuite le disposer dans les paniers à linge souillé.

5. Documentation

Notes au dossier de l'utilisateur, le cas échéant.

6. Annexes

Annexe A : Trousse de déversement

Annexe B : Identification des lieux d'entreposage des trousse de déversement selon l'établissement

7. Références

Norme nationale du Canada *Laboratoire d'analyses de biologie médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence* (CAN/CSA -Z15189-03, Exigence Norme 5.2.4 et 5.2.10)

Procédure de déversement de formol, *Centre de santé et de services sociaux du Suroît* (2012)

Règlement sur la santé-sécurité au travail S-2.1, r.13

Procédure de fabricant de la poudre neutralisante VYTAC-FAS

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Amélie Raiche Couture, infirmière clinicienne au bloc opératoire, Hôpital Anna-Laberge	2018-06-20
	Guylaine Billette, infirmière assistante du supérieur immédiat, Hôpital Barrie-Memorial	2018-06-20
	Carole Vallerand, agente de prévention, SSMET	2018-06-20
Révisé par		
Personnes consultées	Claudine Ricard, chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux pôle 2	2018-09-20
	Anne Perreault, chef de service en hygiène et salubrité CISSMO	2018-09-20
	Alexa Beauchamp, infirmière au bloc opératoire, Hôpital du Suroît	2018-09-20
	Christelle Robert, conseillère cadre aux outils cliniques	2019-01-16
	Dr Ghislain Fortier, chef médical anesthésie-réanimation	2019-08-20
	Dr Alex Cournoyer, adjoint au chef anesthésie-réanimation	2019-08-20
	Dr Andrew Gyopar, chirurgien, Hôpital Anna-Laberge	2019-08-22
	Dr François Lemieux, chef médical de la chirurgie	2019-09-03

Historique du document		
Approuvé par	 Chantal Careau Directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique	2019-09-03
Approuvé par	 Lyne Daoust Directrice adjointe des services professionnels – opérations	2019-09-03
Commentaires	Inscrire vos commentaires	

TROUSSE DE DÉVERSEMENT

✓ Blouse de protection à manche longue
✓ Gants de nitrile à manchettes allongées
✓ Lunette de protection ou visière
✓ Masque P-95 (formation requise)
✓ Poudre neutralisante pour formol
✓ Sac à déchets
✓ Liste de vérifications

IDENTIFICATION DES LIEUX D'ENTREPOSAGE DES TROUSSES DE DÉVERSEMENT SELON L'ÉTABLISSEMENT

Bloc opératoire de l'hôpital Anna-Laberge	Utilité souillée du corridor semi-restreint
Bloc opératoire l'hôpital du Suroît	Chaque entre-salle ainsi qu'une en chirurgie mineure au 6 ^e étage, bloc A à l'utilité souillée
Bloc opératoire Barrie-Memorial	Hall d'entrée
Cliniques externes hôpital Anna-Laberge	Salle B1 et B5
Endoscopie hôpital Anna-Laberge	Salle 1, 2 et 3
Centre Desjardins affilié à l'hôpital Anna-Laberge	Clinique ophtalmologie (2e étage), salle 15
Cliniques externes hôpital du Suroît	Utilité souillée du bloc M et au poste des infirmières en endoscopie